

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTIONS

L'inscription aux formations et webinaires est obligatoire par le biais du site internet www.ccif.ch (sous agenda sur la page d'accueil), et ceci même pour les formations et webinaires qui sont gratuits. Dès que l'inscription a été effectuée, un message la validant apparaît à l'écran et une confirmation est envoyée par e-mail au participant.

Lorsque le nombre de participants à une formation est limité, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Il n'y a pas de limite de participants aux webinaires, mais un délai d'inscription est tout de même fixé, pour des raisons d'organisation.

PAIEMENT

Le paiement doit être effectué avant la formation. Lorsque plusieurs personnes d'une même entreprise s'inscrivent à la même formation, les personnes supplémentaires bénéficient d'un rabais de 10%. Dans ce cas, il convient de contacter la CCIF afin de procéder au paiement des frais d'inscription par facture.

ANNULATIONS / ABSENCES

En ce qui concerne les formations et webinaires qui durent une journée entière ou plus longtemps et dont le nombre de places est limité, en cas d'annulation moins de 10 jours avant le début de la formation ou du webinaire, aucun remboursement n'est effectué. Le participant peut toutefois se faire remplacer sans frais.

En ce qui concerne les autres formations et webinaires, en cas d'annulation moins de 48 heures avant le début de la formation ou du webinaire, aucun remboursement n'est effectué. La personne inscrite peut toutefois se faire remplacer sans frais.

CONDITIONS D'ACHAT ET D'UTILISATION DU PASS'FORMATION

Pour l'année 2022, la CCIF propose à ses membres un Pass'formation pour un montant forfaitaire annuel de CHF 600.- HT. Il s'agit d'une offre unique et limitée à l'année 2022.

En cas d'achat du Pass'formation de la CCIF, le montant de l'abonnement est payable en une fois avant la première participation à une formation proposée par la CCIF. Ce montant est unique et identique quel que soit le moment où la personne ou l'entreprise au sein de laquelle il·elle travaille achète le Pass'formation de la CCIF.

Le Pass'formation de la CCIF donne accès à 3 personnes au maximum par entreprise pour chaque formation proposée par la CCIF qui est signalée au moyen du symbole « PF@CCIF ».

La personne qui détient un Pass'formation de la CCIF ou travaille au sein d'une entreprise détentrice du Pass'formation de la CCIF doit procéder à une inscription individuelle à la formation choisie. Au moment du paiement, il·elle doit indiquer qu'il·elle dispose d'un Pass'formation.

Lorsqu'une personne inscrite à une formation de la CCIF au moyen du Pass'formation ne se présente pas à celle-ci et n'est pas remplacée par une autre personne de son entreprise, un montant de CHF 200.- lui sera facturé.

MODIFICATIONS

La CCIF se réserve le droit de modifier une formation ou un webinaire, voire de l'annuler, sans aucune justification. Une communication par e-mail est faite aux participants. La CCIF procède au remboursement du montant versé dans les meilleurs délais.

ATTESTATIONS DE PARTICIPATION

Une attestation de participation est remise aux participants lors des formations export et juridiques d'au moins une demi-journée.

DONNEES

Sauf avis contraire de la personne inscrite par écrit (à l'adresse info@ccif.ch) au moins 48 heures avant la formation ou le webinaire, son nom, son prénom, sa fonction, le nom de son employeur et le lieu figureront sur la liste des participants qui sera remise aux intervenants ainsi qu'aux participants.